

AIDE BAFA ARCHE AGGLO Règlement d'aide 2023

ARCHE Agglo soutient les habitants du territoire souhaitant s'engager dans le secteur de l'animation par l'attribution d'une aide financière sur la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs).

Cette aide financière concerne <u>uniquement</u> la session de formation générale (première partie du BAFA), suivie auprès de la MJC Centre Social du Pays de l'Herbasse, organisme de formation partenaire du territoire. Pour solliciter l'aide, le stagiaire <u>doit préalablement être inscrit</u> à une session de formation générale du BAFA auprès de cet organisme (*ARCHE Agglo ne gère pas les inscriptions*).

Les conditions d'attribution de l'aide sont les suivantes :

- Avoir au moins 16 ans le premier jour de la session de formation générale
- Résider sur le territoire ARCHE Agglo
- Signer une convention d'engagement réciproque avec ARCHE Agglo
- <u>S'engager à réaliser</u> son stage pratique dans un ou plusieurs des 14 accueils de loisirs du territoire et <u>à y travailler</u> une fois titulaire du BAFA complet sur un période de 30 jours (consécutifs ou non).

L'aide financière ARCHE Agglo:

- peut aller jusqu'à 250 € sur un coût de formation fixé à 400 € par la MJC Centre social du Pays de l'Herbasse pour 2023.
- est graduée en fonction du quotient familial pour réduire le reste à charge famille de 150 à 200 € maximum.
- s'articule aux aides CAF ou MSA attribuées pour cette même session générale du BAFA.

	Aide ARCHE AGGLO							
Prix de la session = 400 €	QF <= 785 €	786 < QF >= 1500	QF > 1500 €					
(pour les allocataires Caf Drôme)								
Aide CAF Drôme	250 €	0 €	0 €					
Aide ARCHE Agglo	0 €	230 €	200 €					
(pour les allocataires Caf Ardèche)								
Aide CAF 07	0 €	0 €	0 €					
Aide ARCHE Agglo	250 €	230 €	200 €					
(pour les allocataires MSA 26 et 07)								
Aide MSA Drôme Ardèche Loire	Règlement des aides 2023 non disponible							
Aide ARCHE Agglo	250 €	230 €	200 €					
Reste à charge Stagiaire	150 €	170 €	200 €					

Avec le soutien de :











Une action en partenariat avec :



Documents justificatifs à fournir à ARCHE AGGLO lors de l'activation de l'aide :

Convention d'engagement réciproque à compléter	: renseigner to	<u>us les</u>	<u>champs</u>	portant	<u>uniq</u>	uement
la mention (1) et (2)						

Convention:

- à signer en 1 exemplaire par le stagiaire majeur ou mineur + un représentant légal
- à retourner par voie numérique à c.maray@archeagglo.fr ou par voie postale à ARCHE Agglo -3 rue des Condamines - CS 9602 - 07300 Mauves
- ☐ Copie d'une pièce d'identité du stagiaire
- ☐ Attestation récente CAF ou MSA indiquant le quotient familial
- □ RIB
 - >Si la personne est mineure ->fournir le RIB du responsable légal.
 - >Si la personne est majeure ->fournir le RIB de la personne majeure (s'il s'agit d'une personne à charge familiale, le calcul de l'aide ARCHE Agglo sera opéré sur la base de l'attestation de QF du responsable légal, l'aide sera directement versée à la personne majeure).

EN RETOUR -> Arche agglo vous transmettra par voie numérique :

- La convention dument complétée et signée par le Président ARCHE Agglo
- Un modèle d'attestation de réalisation du stage pratique de 14 jours à nous renvoyer
- Un modèle d'attestation des jours travaillés (en volume horaire) à réaliser dans un délai de 2 ans suivant l'obtention du BAFA complet à nous renvoyer

Vous souhaitez en savoir plus et/ou solliciter l'aide financière d'ARCHE AGGLO:

Contact:

Carole Maray, en charge de l'enfance et de la jeunesse

Direction de la Jeunesse, des Solidarités et du Service au Public Pôle des Solidarités et des Services à la Population Espace Famille - 68 rue Chapotte - 07300 Tournon/Rhône Accueil: 04 26 78 39 28 / Ligne directe: 06 60 87 81 92

c.maray@archeagglo.fr

Vous souhaitez avoir des informations ou vous inscrire à la session de formation générale de la MJC Centre social du Pays de l'Herbasse

Contact:

MJC du pays de l'herbasse 1242 avenue du général de Gaulle 26260 Saint-Donat 04.75.45.12.36 / acc.formation@mjc-herbasse.fr www.mjc-herbasse.fr

Avec le soutien de :











Une action en partenariat avec :

